

File
SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 43

SECRET/23/Add.7*
12 janvier 1956

PARTIES CONTRACTANTES

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Résultats des Négociations

Les délégations de la Grèce et de la Finlande ont terminé leurs négociations en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la liste XXV et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la délégation de la Grèce

Signé au nom de la délégation de la Finlande

* Français seulement

S E C R E T

Résultats des négociations engagées au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXV (Grèce) et négociées primitivement avec la Finlande

A.- CONCESSIONS A MODIFIER

Position du Tarif greco	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
46	Bois de chêne, de châtaignier, de peuplier, d'orme, de frêne, d'érable, de platane, de cyprès, de cèdre, de tilleul, d'osier, et de tout autre bois non spécialement dénommé:		
o	Soié, de toutes formes et dimensions		
3	planches composées de feuilles contre-plaquées en bois commun, tel que bouleau, aulne, pin et similaires ne formant pas un article parfait Le m ³	60	ad val. 20%
47	Bois d'ébénisterie (de noyer, de buis, d'acajou, de palissandre, de thuya, de bois odorants, de palmier et similaires):		
d	Bois d'ébénisterie en planches composées de feuilles de bois contre-plaqué d'une épaisseur supérieure à deux millimètres, même couvertes par feuilles minces, pour revêtements 100 kgs	12	ad val. 18%
50	Articles en bois:		
i 1	Fuseaux et rouets de toutes sortes pour filatures ainsi que peignes de tisserands en matières de toutes sortes et bobines en bois pour fil 100 kgs	6	
ex i 1	Fuseaux et rouets de toutes sortes pour filatures ainsi que peignes de tisserands en matières de toutes sortes.....		ad val. 10%
ex i 1	Bobines en bois pour fil.....		ad val. 8%

**B.- NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS
DES LISTES EN VIGUEUR**

Position du Tarif grec	Désignation des produits	Taux des droits con- solidés dans les Listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être con- solidés
45	Bois de sapin, de pin et de hêtre:		
c	Sciés (poutres, chevrons, madriers, demi-madriers, demi-chevrons, planches, voliges, lattis etc.):		
1	D'une épaisseur supérieure à 50 mm. le m ³	10.50	ad val. 10%
2	d'une épaisseur supérieure à 15 mm et jusqu'à 50 mm au maximum le m ³	10.50	ad val. 10%
3	d'une épaisseur de 15 mm et au dessus le m ³	15	ad val. 10%
192	Articles en papier et en carton sauf ceux spécialement dénommés ailleurs:		
b	Sacs en papier en général ainsi qu'articles semblables à ceux de l'alinéa (a) formant un article parfait, non dénommés ailleurs, ou portant par impression ou par lithographie des mots, des lettres ou des lignes ou décorations, soit en or soit en argent, suivant le régime du papier ou du carton dont ils sont composés, avec augmentation du droit de classe correspondante	ad val. + 60%	+ 50%